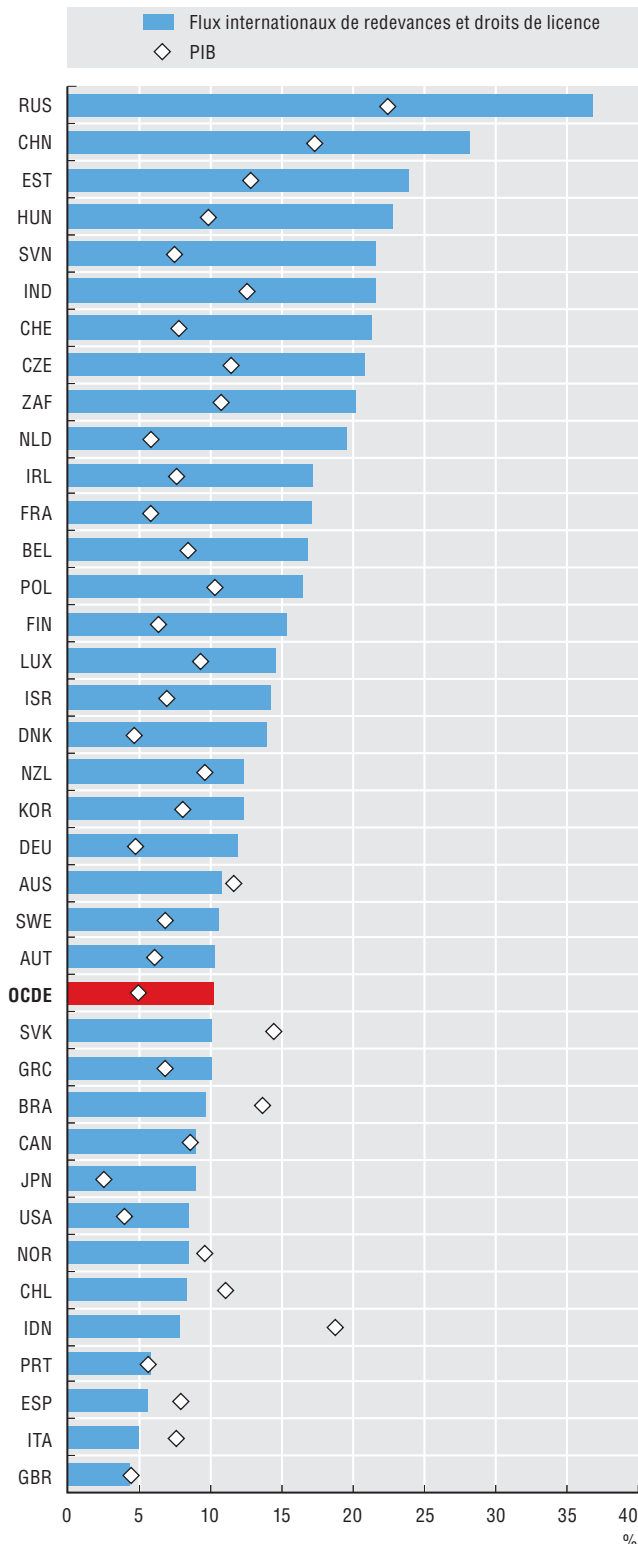


### 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

## 11. Flux et marchés technologiques

#### Flux technologiques internationaux de redevances et de droits de licence, 2000-11

Taux de croissance annuel moyen, en USD courants et en pourcentage



Source : OCDE, Base de données sur la balance des paiements technologiques ; OCDE, Base de données sur le commerce des services ; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; OCDE, Base de données sur les comptes nationaux annuels et estimations de l'OCDE, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933045>

Les redevances et droits de licence constituent une part notable des flux technologiques internationaux. Ces dix dernières années, ils ont augmenté plus vite que le PIB dans la plupart des pays. En Fédération de Russie et en Chine, leur croissance a dépassé 25 % par an.

Les intermédiaires jouent un rôle limité mais important sur les marchés du savoir. De nouvelles statistiques officielles renseignent sur les sociétés dont la principale activité est la location de produits de la propriété intellectuelle. Avec plus de 25 milliards USD de recettes, ce secteur est particulièrement développé aux États-Unis. De tous les pays pour lesquels on dispose de données, le Luxembourg est celui où le rapport entre les recettes et les dépenses de capital intellectuel est le plus haut. Ce ratio est le plus bas au Royaume-Uni et en Italie.

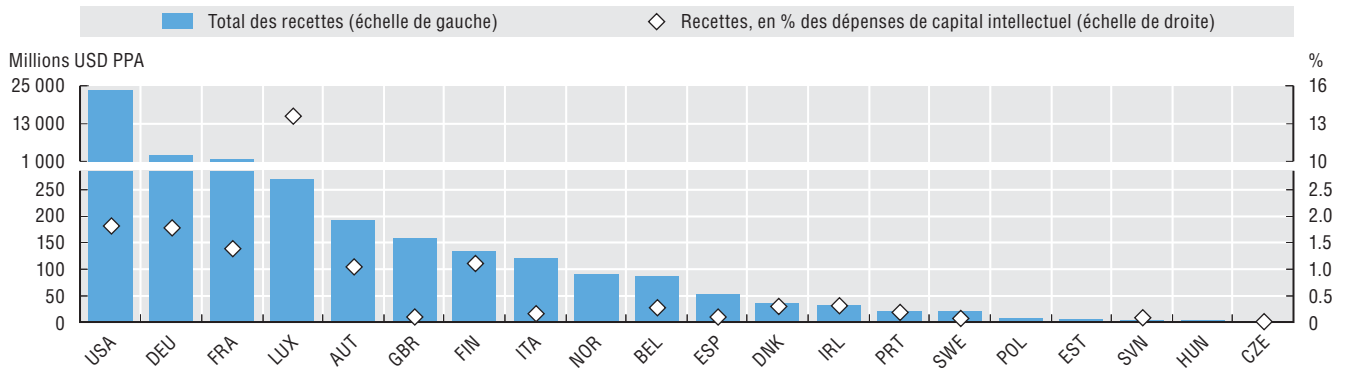
Les entreprises spécialisées ne touchent qu'une fraction des recettes de la concession de licences. Selon les données fiscales de l'*US Statistics of Income*, le gros de la somme revient aux fabricants de produits informatiques et électroniques et aux fabricants de produits chimiques (y compris produits pharmaceutiques). Mais c'est dans le secteur de la location de produits de la propriété intellectuelle que la part des recettes des redevances et droits est la plus élevée (autour de 55 %). Elle approche 6 % pour les fabricants de produits informatiques et électroniques et les producteurs de films cinématographiques et d'enregistrements sonores et 4 % dans l'édition et l'industrie chimique. Dans la plupart des secteurs, la part des recettes des redevances a fortement augmenté en dix ans.

#### Définitions

Les redevances et droits de licence recouvrent les recettes et les paiements entre résidents et non-résidents pour l'exploitation d'actifs incorporels non financiers non produits et de droits de propriété (brevets, droits d'auteur, marques, procédés industriels, franchises) et l'utilisation d'œuvres originales ou de prototypes. Les entreprises spécialisées dans la location de produits de la propriété intellectuelle sont les sociétés européennes de code NACE Rev. 2 774 et les sociétés américaines de code NAICS 533. Elles incluent les entreprises qui s'occupent surtout d'affecter des droits à des actifs incorporels, par exemple via des contrats de cession de brevets, marques, noms de marque et/ou franchises, aux termes desquels le propriétaire de l'actif perçoit une redevance ou un droit. Les redevances sont l'une des recettes à déclarer sur le formulaire américain de déclaration professionnelle de résultats (*US Corporation Income Tax Return Form 1120*). Terme récent de l'OCDE, le capital intellectuel recouvre l'ancienne catégorie des actifs incorporels (avant le SCN 2008), dont certains éléments sont désormais assimilés à des produits de la propriété intellectuelle (PI).

### Recettes des entreprises spécialisées dans la location de produits de la propriété intellectuelle, 2010

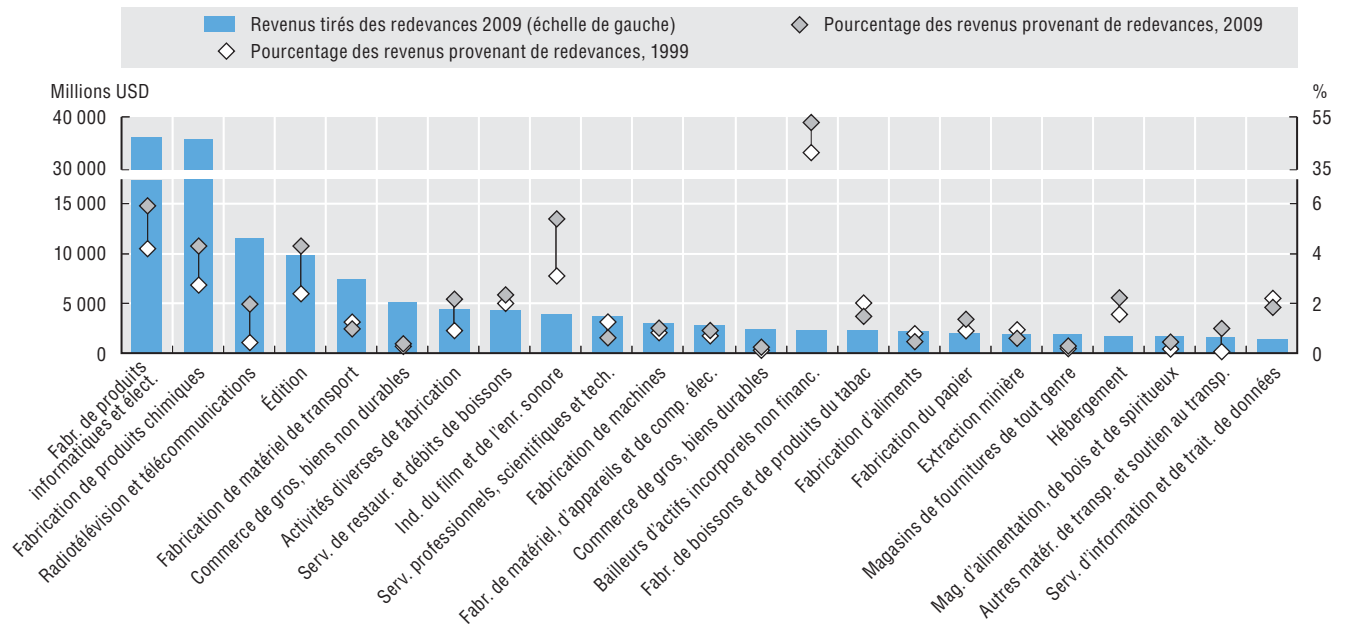
Total et pourcentage de l'investissement de l'entreprise dans la R-D, le patrimoine d'innovation et les compétences économiques



Source : OCDE, d'après des données d'Eurostat, Statistiques annuelles sur les entreprises, Statistiques annuelles détaillées sur les services ; United States Census Bureau, 2011 Annual Services Report ; Base de données statistiques relatives à l'investissement intellectuel INTAN-Invest, [www.intan-invest.net](http://www.intan-invest.net), juin 2013. Voir notes de chapitre. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933064>

### Recettes issues des redevances, par secteur d'activité aux États-Unis, 1999 et 2009

En pourcentage des recettes déclarées à l'United States Internal Revenue Service



Source : OCDE, calculs à partir de données de l'United States Internal Revenue Service, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933083>

### Mesurabilité

La mesure des flux de redevances se heurte à des difficultés conceptuelles et pratiques. Certaines transactions peuvent ne pas correspondre à un transfert de connaissances et traduire une simple stratégie de planification fiscale. Si seules les dépenses nettes sont déclarées, les chiffres peuvent sous-estimer les flux réels quand des accords de cession croisée de licences ont été conclus entre plusieurs parties. Les entreprises peuvent aussi déclarer certains flux comme des revenus du patrimoine (bénéfices rapatriés) plutôt que comme le paiement de produits du savoir. Beaucoup d'entreprises du secteur de la location PI sont des filiales qui gèrent le portefeuille PI de la société mère sans qu'il y ait nécessairement opération de pleine concurrence. Comme on ne dispose de données sur ce secteur que depuis peu, la comparabilité peut être limitée le temps que les registres du commerce et les critères de classification s'adaptent à la dernière classification internationale des activités économiques. Les statistiques des recettes des entreprises basées aux États-Unis sont estimées à partir d'un échantillon de déclarations fiscales. Elles peuvent inclure le paiement de l'exploitation de ressources naturelles. Pour en savoir plus sur les flux de connaissances, les marchés du savoir et leurs indicateurs, voir [www.oecd.org/sti/knowledge](http://www.oecd.org/sti/knowledge).

#### Chypre

La note suivante est incluse à la demande de la Turquie:

« Les informations figurant dans ce document qui font référence à “Chypre” concernent la partie méridionale de l’île. Il n’y a pas d’autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l’île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu’à ce qu’une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la “question chypriote”. »

La note suivante est incluse à la demande de tous les États de l’Union européenne membres de l’OCDE et de la Commission européenne:

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. »

#### Israël

« Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes ou d’un tiers compétents. L’utilisation de ces données par l’OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. »

« Il est à noter que les données statistiques sur les marques et brevets israéliens sont communiquées par les offices des brevets et des marques des pays concernés. »

### 3.1. R-D et flux de connaissances

#### Part des dépenses de R-D des entreprises financées par d’autres entreprises qu’elles-mêmes, 2010

Les données se rapportent à 2010 sauf pour l’Afrique du Sud (2009), l’Autriche (2009), le Brésil (2009), le Danemark (2009), les États-Unis (2009), l’Islande (2009), la Norvège (2011), la Nouvelle-Zélande (2009), la République tchèque (2011), la Suède (2009) et la Suisse (2008).

Le financement par d’autres entreprises inclut le financement par d’autres entreprises nationales du même groupe, sauf en Finlande et en Nouvelle-Zélande.

Les données concernant la part des dépenses de R-D financée par des entreprises ne sont pas disponibles pour le Brésil.

#### Financement par les entreprises de la R-D extra-muros, par type d’exécutant, 2010

Les données se rapportent à 2010 sauf pour l’Allemagne (2009), l’Autriche (2009), la Belgique (2009), les États-Unis (2009), la Norvège (2011), la Nouvelle-Zélande (2009), la République tchèque (2011), la Suède (2009) et la Suisse (2008).

La catégorie « autres » inclut le financement d’établissements hors entreprises, à la fois dans le pays et à l’étranger. Dans le cas de l’Allemagne et du Japon, la catégorie « autres » inclut le financement d’entreprises à l’étranger.

Pour la Corée, l’Espagne, l’Estonie, l’Italie, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie, les données indiquées excluent le financement par des entreprises qui ne mènent pas de projets de R-D.

#### R-D financée par les entreprises et exécutée dans les secteurs de l’enseignement supérieur et de l’État, 2001 et 2011

Pour l’Afrique du Sud, la Belgique, l’Islande, Israël et les Pays-Bas, les données se rapportent à 2009 au lieu de 2011.

Pour l’Allemagne, le Chili, l’Espagne, la France, l’Italie, l’OCDE, le Portugal et l’UE28, les données se rapportent à 2010 au lieu de 2011.

Pour l’Australie, les données se rapportent à 2000 et 2008 au lieu de 2001 et 2011.

Pour l’Autriche, les données se rapportent à 2002 et 2009 au lieu de 2001 et 2011.

Pour la Chine, les données se rapportent à 2000 au lieu de 2001.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2000 et 2010 au lieu de 2001 et 2011.

### 3.2. Innovation ouverte

#### Notes générales pour l’ensemble des graphiques

Pour l’Australie, les données correspondent à l’exercice 2010-11 et couvrent les entreprises faisant de l’innovation de produit, de procédé, de commercialisation et d’organisation (y compris celles ayant des activités d’innovation en cours ou les ayant abandonnées).

Pour le Brésil, les données correspondent à 2006-08. Le secteur des services inclut seulement les activités suivantes : divisions 58, 61, 62 et 72 de la CITI Rév. 4.

Pour le Chili, les données correspondent à 2009-10 et aux entreprises ayant un CA annuel supérieur à 2 400 UF. Elles couvrent les entreprises faisant de l'innovation de produit, de procédé, d'organisation et de commercialisation. Les entreprises ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées ne sont pas distinguées. Les secteurs couverts reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un plus large éventail d'activités que l'enquête CIS, telles que l'agriculture, les activités forestières, la pêche, la construction et certains services.

Pour Israël, les données correspondent à 2006-08.

Pour le Japon, les données correspondent aux exercices 2009-10 et 2010-11. Il s'agit d'estimations provisoires.

Pour la Corée, les données correspondent à 2005-07 et concernent les entreprises de plus de 10 salariés du secteur manufacturier.

Pour le Mexique, les données correspondent à 2008-09 et concernent les entreprises d'au moins 20 salariés. Les secteurs couverts reposent sur la CITI Rév. 3.1 et incluent un large éventail d'activités telles que l'agriculture, le bâtiment et certains services.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données correspondent aux exercices 2009-10 et 2010-11, et aux entreprises d'au moins six salariés avec un chiffre d'affaires annuel assujéti à la taxe sur les produits et services (TPS) supérieur à 30 000 NZD. Elles couvrent les entreprises faisant de l'innovation de produit, de procédé, de commercialisation et d'organisation (y compris celles ayant des activités d'innovation en cours ou les ayant abandonnées).

Pour la Fédération de Russie, les données correspondent à 2009-10 et aux entreprises d'au moins 15 salariés. Les branches couvertes correspondent à la NACE Rev.1.1 et englobent la production manufacturière (D), et les services (64, 72, 73, 74).

Pour l'Afrique du Sud, les données correspondent à la période 2005-07 et englobent les entreprises d'au moins 20 salariés, avec un CA minimum compris entre 3 millions ZAR et 6 millions ZAR selon la branche. Elles incluent également le secteur du commerce de détail.

Pour la Suisse, les données correspondent à 2009-11. La collaboration se rapporte uniquement à la collaboration en matière de R-D.

### Notes complémentaires

#### Sources externes de connaissances appliquées à l'innovation, par type, 2008-10

Le questionnaire de l'Australie demande uniquement si la source en question a été utilisée, sans demander son degré d'importance.

Pour l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, les données correspondent à 2006-08.

Dans le questionnaire de la Nouvelle-Zélande, les sources d'information sont définies comme « importantes » et non « très importantes ».

### 3.3. Collaboration en matière d'innovation

#### Notes générales pour l'ensemble des graphiques

Voir 3.2.

### Notes complémentaires

#### Entreprises collaborant en matière d'innovation, par statut de R-D, 2008-10

Pour le Luxembourg, les données correspondent à 2006-08.

Pour l'Espagne, le statut de R-D se rapporte à 2010 uniquement.

#### Entreprises collaborant sur des activités d'innovation avec des universités ou des établissements publics de recherche, par taille d'entreprise, 2008-10

Pour l'Irlande et le Luxembourg, les données correspondent à 2006-08.

Pour le Mexique, les données se rapportent à la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur uniquement.

### 3.4. Collaboration internationale

#### Notes générales pour l'ensemble des graphiques

Voir 3.2.

### Notes complémentaires

#### Entreprises engagées dans des collaborations nationales et internationales en matière d'innovation, 2008-10

#### Entreprises engagées dans des collaborations internationales, par taille, 2008-10

Pour l'Irlande et le Luxembourg, les données correspondent à 2006-08.

## 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

### Notes et références

#### **Collaboration internationale en matière de brevets, 2007-11 et d'innovation, 2008-10**

Les co-inventions internationales sont mesurées par la part des demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont au moins un co-inventeur est situé dans un pays différent dans le total des brevets d'origine nationale. Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité, du pays de résidence de l'inventeur et de comptages simples.

### 3.5. Mobilité des compétences

#### **Étudiants internationaux et étrangers dans l'enseignement supérieur, 2011**

Pour la France, Israël, l'Italie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie, les données se rapportent aux étudiants étrangers. Les étudiants étrangers sont définis selon leur nationalité. Ces données ne peuvent pas être comparées aux données sur les étudiants internationaux. Elles sont donc présentées séparément dans le tableau et le graphique.

Les effectifs totaux incluent l'ensemble des étudiants internationaux et étrangers. La répartition par discipline est fondée sur le nombre d'étudiants avec un champ disciplinaire reporté.

Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande et la Suisse, les données excluent les programmes d'enseignement supérieur de type B.

Pour le Canada et le Luxembourg, les données correspondent à 2010.

Pour les Pays-Bas, les données excluent les programmes d'enseignement privé.

#### **Mobilité professionnelle en fonction du niveau d'instruction, 2011**

À l'exception des États-Unis, le total des personnes de tous niveaux d'instruction est calculé à partir des données de la base de l'OCDE sur l'ancienneté dans l'emploi. Il s'agit de la part du total des actifs (salariés ou indépendants) de tous groupes d'âges. Les estimations par niveau d'instruction sont fondées sur des calculs ad hoc effectués de manière analogue à partir des données de l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.

Pour les États-Unis, les données concernent les travailleurs salariés d'au moins 16 ans occupant leur poste actuel depuis un an ou moins en janvier 2012.

L'enseignement supérieur correspond aux niveaux 5 et 6 de la CITE. Le niveau d'instruction est dit faible lorsque les individus ont au maximum un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0, 1 ou 2 de la CITE).

Pour l'Australie et le Canada, les données correspondent à 2010.

Pour le Brésil, les données portent sur l'année 2009.

Pour le Mexique, les données portent sur l'année 2008.

#### **Titulaires de doctorat ayant changé d'emploi au cours des dix dernières années, 2009**

Pour la Belgique, l'Espagne, la Hongrie et les Pays-Bas, les données se rapportent aux personnes ayant obtenu leur doctorat au plus tôt en 1990.

Les données sur la Fédération de Russie ne concernent que les diplômés au niveau doctoral employés en tant que chercheurs ou enseignants.

Pour l'Espagne, les données se limitent aux personnes ayant obtenu leur doctorat entre 2007 et 2009.

La mobilité professionnelle totale dans l'UE15 est calculée à partir des données de la base de l'OCDE sur l'ancienneté dans l'emploi et correspond à la part des actifs de 25-69 ans qui ont changé d'emploi au cours des dix dernières années.

### 3.6. Mobilité des chercheurs

#### **Flux internationaux des auteurs scientifiques, 1996-2011**

Le seuil minimum d'inclusion est de 2 000 flux bilatéraux.

#### **Notes générales**

#### **Mobilité internationale des auteurs scientifiques, 1996-2011**

#### **Impact des auteurs scientifiques, par catégorie de mobilité, 1996-2011**

Le seuil minimum par économie est de 25 000 auteurs scientifiques dans la catégorie des résidents.

## Notes complémentaires

### Impact des auteurs scientifiques, par catégorie de mobilité, 1996-2011

La mobilité internationale des scientifiques est déduite, d'une part, du nombre d'auteurs cités dans la base Scopus des publications scientifiques à comité de lecture et ayant publié au moins deux documents au cours de la période de référence et, d'autre part, des changements d'affiliation de ces auteurs. Les résidents sont les chercheurs dont le pays d'affiliation reste le même au cours de la période. Les sortants sont ceux qui ne reviennent pas à leur première affiliation. Les nouveaux arrivants sont définis en fonction de leur affiliation finale et excluent les personnes qui « reviennent » dans leur pays d'affiliation d'origine. Les réentrants constituent la dernière catégorie.

On estime l'impact scientifique des chercheurs en calculant, pour chaque auteur et profil de mobilité, la médiane des facteurs SNIP (source-normalised impact per paper) sur l'ensemble de la période. Une valeur SNIP supérieure à 1 signale un SNIP médian supérieur à la moyenne pour les auteurs de ce pays ou de cette catégorie.

## 3.7. Excellence de la recherche

### Notes générales pour l'ensemble des graphiques

Les estimations sont fondées sur des comptages simples des documents par auteur affilié à un établissement dans chaque économie.

## 3.8. La science au service de l'innovation

### Notes générales pour l'ensemble des graphiques

Le lien entre brevets et publications scientifiques s'appuie sur la documentation hors brevet citée en référence dans les documents de brevet des bases de données Thomson Reuters Derwent World Patents Index et Derwent Patents Citation Index. Il s'applique aux brevets dans des domaines technologiques spécifiques, selon les codes de la classification internationale des brevets (CIB).

Pour déterminer si la documentation hors brevet correspond à un article scientifique, les références hors brevets sont mises en correspondance avec les données de la base Thomson Reuters Web of Science, qui indexe les publications scientifiques avec comité de lecture. Quand une référence correspond, les domaines scientifiques sont ceux de la classification « Essential Science Indicators » de Thomson Reuters qui comporte 22 champs (<http://archive.sciencewatch.com/about/met/fielddef/>). La répartition géographique des publications scientifiques citées dans les différents domaines est établie sur la base des établissements d'affiliation des auteurs, selon des comptages simples.

Seuls les grands domaines scientifiques totalisant 90 % des brevets citant de la documentation scientifique sont indiqués.

## Notes complémentaires

### Principales sources des documents scientifiques cités dans les brevets, dans des domaines technologiques spécifiques, 2001-11

Les brevets liés à la santé comprennent ceux des technologies médicales et des produits pharmaceutiques. La liste des codes pour les brevets des technologies environnementales est consultable à l'adresse [www.oecd.org/fr/env/consommation-innovation/indicateur.htm](http://www.oecd.org/fr/env/consommation-innovation/indicateur.htm). Les brevets dans les biotechnologies et les TIC sont définis à l'adresse [www.oecd.org/sti/inno/40807441.pdf](http://www.oecd.org/sti/inno/40807441.pdf). Les brevets des nanotechnologies ont pour code CIB B82B ou B82Y.

### Principales sources scientifiques des brevets des biotechnologies, des nanotechnologies et des TIC, 2001-11

Les brevets dans les biotechnologies et les TIC sont définis à l'adresse [www.oecd.org/sti/inno/40807441.pdf](http://www.oecd.org/sti/inno/40807441.pdf). Les brevets des nanotechnologies ont pour code CIB B82B ou B82Y.

### Principales sources scientifiques des brevets des technologies de la santé et de l'environnement, 2001-11

Le lien entre les brevets du domaine de la santé et la documentation scientifique est appliqué aux brevets sur des technologies médicales et produits pharmaceutiques identifiés d'après la classification de Schmoch (OMPI, 2008, révisée en 2013).

La liste des codes pour les brevets des technologies environnementales est consultable à l'adresse [www.oecd.org/fr/env/consommation-innovation/indicateur.htm](http://www.oecd.org/fr/env/consommation-innovation/indicateur.htm).

## 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

### Notes et références

#### 3.9. Des savoirs aux inventions

##### Notes générales

##### **Brevets citant de la documentation hors brevet, par domaine technologique, 1997-2002 et 2007-12**

##### **Brevets citant de la documentation hors brevet, domaines spécifiques, 1997-2002 et 2007-12**

Les données portent sur les références citées dans les documents de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), et sont présentées selon la date de publication du brevet citant, le lieu de résidence du déposant et des comptages fractionnaires.

##### Notes complémentaires :

##### **Brevets citant de la documentation hors brevet, par domaine technologique, 1997-2002 et 2007-12**

Seules les économies totalisant plus de 500 brevets en 2007-12 sont incluses dans le graphique. Les brevets sont attribués aux domaines technologiques en utilisant les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (2008, révisée en 2013).

##### **Brevets citant de la documentation hors brevet, domaines spécifiques, 1997-2002 et 2007-12**

Les brevets par domaines spécifiques sont regroupés suivant une sélection de groupes de la Classification internationale des brevets (CIB) ou de la Classification européenne (ECLA).

##### **Brevets cités se référant à de la documentation hors brevet, par domaine technologique, 2007-12**

Les données portent sur les références citées dans les documents de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), et sont présentées selon la date de publication du brevet citant. Les citations en aval concernent des brevets avec citations en amont à de la documentation hors brevet ayant été cités comme documents particulièrement pertinents (I, X et Y) dans des brevets OEB au cours des cinq années suivant la première publication du brevet. Les brevets sont attribués aux domaines technologiques en utilisant les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (2008, révisée en 2013).

#### 3.10. Inventions internationales

##### **Co-inventions internationales dans les brevets, 1999-2001 et 2009-11**

Les co-inventions internationales sont mesurées par la part des demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont au moins un co-inventeur est situé dans un pays différent dans le total des brevets d'origine nationale. Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité, du pays de résidence de l'inventeur et de comptages fractionnaires. Seules les économies totalisant plus de 250 brevets en 2009-11 sont incluses.

##### **Co-inventions internationales par domaine technologique, 1999-2001 et 2009-11**

Les co-inventions internationales sont mesurées par la part des demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont au moins un co-inventeur est situé dans un pays différent dans le total des brevets d'origine nationale. Les brevets sont attribués aux domaines technologiques en utilisant les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (2008, révisée en 2013). Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité et de comptages fractionnaires par domaine technologique.

##### **Inventions étrangères détenues par les économies, 2009-11**

Les données renvoient au nombre de demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), selon la date de priorité, le lieu de résidence du déposant et des comptages fractionnaires. Les inventions étrangères détenues par une économie correspondent à la part, dans le total des brevets de cette économie, des brevets détenus par un résident de cette économie, dont aucun des inventeurs ne réside dans l'économie en question. Seules les économies totalisant plus de 250 brevets sur la période sont incluses.

#### 3.11. Flux et marchés technologiques

##### **Flux technologiques internationaux de redevances et de droits de licence, 2000-11**

Pour la Belgique et la Fédération de Russie, les données correspondent à 2003-11.

Pour le Danemark et l'Indonésie, les données correspondent à 2005-11.

Pour les Pays-Bas, les données correspondent à 2004-11.

Pour la Norvège, les données correspondent à 2000-10.

Pour l'Italie, les données correspondent à 2000-07.

L'OCDE exclut l'Islande, le Mexique et la Turquie.

**Recettes des entreprises spécialisées dans la location de produits de la propriété intellectuelle, 2010**

Dans les pays européens, les estimations des recettes se rapportent aux entreprises de code NACE Rev. 2 774 (« Location de produits de la propriété intellectuelle et d'autres produits similaires, à l'exception des droits d'auteur »). Aux États-Unis, les estimations se rapportent aux entreprises de code NAICS 533 (« Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur) »). Les recettes estimées sont divisées par les estimations INTAN-Invest des investissements des entreprises dans les « nouveaux actifs incorporels » (R-D, design, nouveaux produits financiers, publicité, études de marché, formation, capital organisationnel). Cette catégorie correspond approximativement à celle des produits relevant du domaine de la location de produits de la propriété intellectuelle.

**Recettes issues des redevances, par secteur d'activité aux États-Unis, 1999 et 2009**

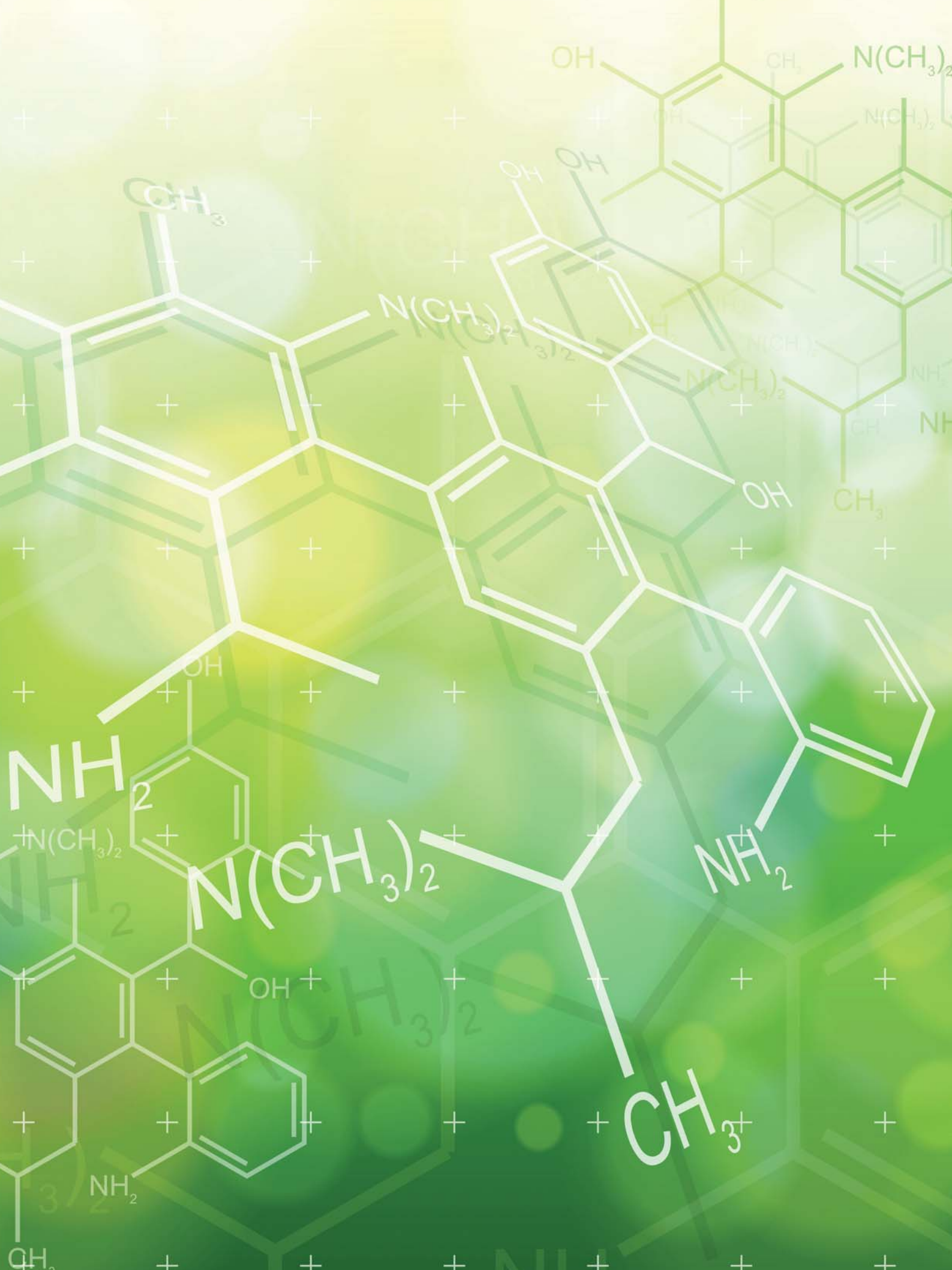
Les données sur les redevances et les recettes sont issues de l'United States Internal Revenue Service's Statistics of Income (SOI), Table 6 – Returns of Active Corporations, Form 1120, [www.irs.gov/uac/SOI-Tax-Stats>Returns-of-Active-Corporations-Table-6](http://www.irs.gov/uac/SOI-Tax-Stats>Returns-of-Active-Corporations-Table-6), « Balance Sheet, Income Statement, Tax, and Selected Other Items, by Major Industry ». Les chiffres sont des estimations fondées sur des échantillons. Dernier accès en juin 2013.

Seuls les 23 secteurs qui enregistrent les recettes issues de redevances les plus importantes sont représentés. Pour 2009, les chiffres du secteur « radiotélévision et télécommunications » correspondent à la somme des chiffres relatifs à la radiotélévision moins internet et les télécommunications (y compris services de recherche de personnes, cellulaire, satellite, câble, internet, fournisseurs d'accès, etc.). Pour 2009, les services d'information et de traitement de données englobent les services de traitement de données et les autres services d'information.

**Références**

- Elsevier (2011), « International Comparative Performance of the UK Research Base: 2011 », Report commissioned by the UK Department for Business, Innovation and Skills.
- Moed, H., M. Aisati et A. Plume (2013), « Studying Scientific Migration in Scopus », *Scientometrics*, vol. 94, n° 3, pp. 929-942.
- Moya-Anegón, F. Guerrero-Bote, L. Bornmann et H. Moed (2013), « The research guarantors of scientific papers and the output counting: A promising new approach », document interne, consultable à l'adresse [www.lutz-bornmann.de/icons/guarantor.pdf](http://www.lutz-bornmann.de/icons/guarantor.pdf), juin 2013.
- OCDE (1990), « Proposed Standard Method of Compiling and Interpreting Technology Balance of Payments Data – TBP Manual 1990 », *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264065567-en>.
- OCDE (2002), *Manuel de Frascati 2002 : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental. La mesure des activités scientifiques et technologiques*, 6<sup>e</sup> édition. Éditions OCDE. [www.oecd.org/sti/frascati](http://www.oecd.org/sti/frascati). Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264299047-fr>.
- OCDE (2005), *Mesurer la mondialisation : Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264108110-fr>.
- OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE, Paris. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.
- OCDE (2011), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE. Doi : [http://dx.doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-fr](http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-fr).
- OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.
- OCDE et Eurostat (2005), *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3<sup>e</sup> édition. Éditions OCDE et Office statistique des communautés européennes, Luxembourg. [www.oecd.org/sti/oslo](http://www.oecd.org/sti/oslo). Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264013124-fr>.
- OCDE et SCImago Research Group (CSIC) (à paraître), *Compendium of Bibliometric Science Indicators 2014*.
- Schmoch, U. (2008), « Concept of a Technology Classification for Country Comparisons, Final Report to the World Intellectual Property Organisation (WIPO) », révisé en janvier 2013, OMPI. [www.wipo.int/export/sites/www/ipstats/en/statistics/patents/pdf/wipo\\_ipc\\_technology.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ipstats/en/statistics/patents/pdf/wipo_ipc_technology.pdf).
- Squicciarini, M., H. Dernis et C. Criscuolo (2013), « Measuring Patent Quality: Indicators of Technological and Economic Value », *Documents de travail de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE*, n° 2013/03, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k4522wkw1r8-en>.







## 4. GIBLER LES NOUVEAUX DOMAINES DE CROISSANCE

1. Financement de la R-D et spécialisation
2. Innovation verte
3. Innovation dans la santé
4. R-D en biotechnologies
5. R-D en nanotechnologies
6. Innovation dans les TIC
7. Tarification et qualité du haut débit
8. Haut débit fixe et mobile
9. Utilisateurs d'Internet
10. Technologies émergentes

### Notes et références

Il est largement admis que l'innovation et le changement technologique sont très utiles pour affronter les problèmes mondiaux et sociaux. C'est pourquoi de nombreux pays se sont fixé des priorités en matière de recherche et mettent en œuvre des programmes de financement visant à optimiser la qualité et l'impact de la recherche. Ce chapitre décrit les évolutions récentes en s'appuyant sur des indicateurs de la R-D et de l'innovation dans les nouveaux domaines de croissance, notamment les biotechnologies, les nanotechnologies, et les technologies liées à la santé, l'environnement, l'information et les communications. L'essor des réseaux haut débit de nouvelle génération à haute capacité offre un tremplin au développement et à la diffusion d'infrastructures intelligentes pour l'énergie, la santé, les transports et l'enseignement. Des indicateurs sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité du haut débit permettent de comparer les évolutions constatées dans les différents pays. Une méthode expérimentale identifie les accélérations dans le développement de certaines technologies au fil du temps et souligne que des innovations naissent de la conjugaison de différentes technologies.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2013**  
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Flux et marchés technologiques », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-28-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-28-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).